



## Taux réduit des droits de donation, en cas de transmission d'entreprise

Veillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



### Service Public de Wallonie

Direction générale de la Fiscalité

Avenue Gouverneur Bovesse 29  
5100 Jambes (Namur)

### Demande de délivrance de l'attestation pour l'obtention du taux réduit

#### Base légale<sup>1</sup> :

- Article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe
- Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2010 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

#### Pour qui ? Pour quoi ?

Ce formulaire permet de demander la délivrance de l'attestation en vue de l'obtention du taux réduit sur les droits de donation en cas de transmission d'entreprise, en application de l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

#### Instructions pour l'utilisateur

Vous devez remplir **un formulaire pour chaque entreprise** faisant l'objet d'une donation et d'une demande de délivrance d'attestation.

De même, en principe, chaque donataire dépose **un formulaire pour la donation de cette entreprise qui le concerne** (même si, dans le même acte, il y a plusieurs donateurs qui lui transmettent tout ou partie de cette entreprise); toutefois, lorsque l'acte concerne plusieurs donataires qui entendent prendre la qualité de continuateur, ces derniers peuvent déposer une déclaration commune signée par chacun d'eux.

#### Table des matières

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation.....	.....
Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale).....	.....
Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise "personne morale" transmise .....	.....
Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personne physique et personne morale).....	.....
Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise et à ses filiales (personne physique et personne morale).....	.....
Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise "personne morale" transmise .....	.....
Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise "personne morale" transmise .....	.....
Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise "personne physique" transmise.....	.....
Cadre 9 : Résultat de l'entreprise "personne morale" transmise.....	.....
Cadre 10 : Liste des annexes et des pièces à joindre.....	.....
Cadre 11 : Déclaration sur l'honneur et signature .....	.....
Cadre 12 : Protection de la vie privée et voies de recours.....	.....

<sup>1</sup> Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

## Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation

### 1.1 : Identification du (ou des) donateur(s)

*Veuillez identifier ci-dessous le (ou les) donateur(s) de la donation pour laquelle est demandée l'obtention du taux réduit et pour laquelle l'acte de donation à laquelle sera annexée l'attestation faisant l'objet de la présente demande, sera enregistré.*

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/       /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/       /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/       /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/       /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/       /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

**1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent**

*Veillez identifier ci-dessous le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera enregistré l'acte de donation.*

Bureau			
Adresse	Numéro		Boîte
Commune	Code postal		

### 1.3 : Identification des continueurs

*Veillez identifier ci-dessous tous les continueurs, sollicitant la délivrance de l'attestation d'obtention du taux réduit.*

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

#### 1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

*Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?*

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

*Si oui, veuillez l'identifier ci-dessous :*

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1	Téléphone 2	Fax
-------------	-------------	-----

Courriel
----------

## Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente demande est constituée en :

Personne physique  Personne morale

### 2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise :     -    -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui  Non

M.  Mme | Nom | Prénom

Adresse | Numéro | Boîte

Commune | Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

## 2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »

Numéro d'entreprise :     -    -

Assujetti à la T.V.A. ?      Oui            Non     

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

## Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise « personne morale » transmise

### 3.1 Liste des filiales

Listez ci-dessous les différentes filiales de l'entreprise transmise.

N°	Dénomination de la filiale

Pour **CHAQUE** filiale de l'entreprise indiquée ci-dessus, veuillez compléter un « **cadre 3.2.** » distinct ci-après, en autant de feuilles séparées que de filiales susmentionnées.



### 3.2 Filiale(s)

FILIALE n°

Numéro d'entreprise :

 -  - 

Assujetti à la T.V.A. ?

Oui

Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

## Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

*Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise et ses filiales, visés par l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.*

*Cette déclaration porte sur le nombre de travailleurs engagés dans l'Espace Economique Européen par l'entreprise et ses filiales, sous contrat de travail, exprimé en équivalent temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de la donation; ces quatre trimestres peuvent être remplacés par le dernier exercice clôturé, s'il s'agit d'une entreprise « personne morale » qui a établi un bilan social.*

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs				(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées				(T)

*Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.*

## Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise transmise et à ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

*Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les personnes indépendantes faisant partie de la famille (exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés), liées à l'entreprise et à ses filiales et visées par l'article 140bis, § 2, 1°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.*

*Cette déclaration porte sur le nombre des personnes indépendantes visées par cette disposition, qui constituent la seule main d'œuvre occupée par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants, exprimé en équivalent temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de la donation.*

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux				(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées				(T)

*Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.*

## Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise « personnes morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les titres visés à l'article 140bis, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, a), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

### Nombre de titres composant le capital social à la date de l'acte authentique de donation – valeur de l'ensemble des titres

Nombre	Nature	Valeur

### Situation avant la date de l'acte authentique de donation – nombre de titres en possession du (ou des) donateur(s)

Nombre	Nature	Valeur

### Situation **AVANT** la date de l'acte authentique de donation – Nombre de titres déjà en possession du (ou des) continuateur(s) (identifiés au point 1.3)

	Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

### Situation **APRES** l'acte authentique de donation – Nombre de titres en possession du (ou des) continuateur(s) (identifiés au point 1.3)

	Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

## Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les créances visées à l'article 140bis, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, b), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

### Créances du (ou des) donateur(s) ayant un lien direct avec l'activité exercée soit par l'entreprise, soit par l'entreprise et ses filiales

Montant nominal de la créance du (ou des) donateur(s)	Solde restant dû en principal à la date de l'acte authentique de donation

### Etat du capital social à la date de l'acte authentique de donation

Capital souscrit (à l'exclusion des bénéfices incorporés au capital)	Partie du capital souscrit réellement libéré à la date de l'acte authentique de donation	Partie du capital souscrit qui a fait l'objet d'une réduction ou d'un remboursement, dans le chef du (ou des) donateur(s), à la date de l'acte authentique de donation

## Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise « personne physique » transmise

*Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne physique ».*

*Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, et la liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens de l'entreprise « personne physique » visés à l'article 140bis, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe<sup>1</sup>.*

**Valeur, au jour de l'acte authentique de donation, et liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens visés à l'article 140bis, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe**

Bien	Valeur

---

<sup>1</sup> Le remplissage de ces tableaux peut être remplacé par l'annexe à la présente demande, si elle est suffisamment précise et complète (copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le (ou les) donateur(s) et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment de l'acte authentique de donation, ainsi que la liste des biens affectés à l'exploitation visée à l'article 140bis, §1er, 1<sup>o</sup>, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, telle de l'inventaire des biens donnés utilisés pour l'établissement de l'acte authentique de donation ou de son projet).

Il peut également être fait référence de manière globale à cette annexe et à sa valeur totale dans le tableau, complétée ensuite par les biens qui n'y seraient pas mentionnés.



## Cadre 9 : Résultat de l'entreprise « personne morale » transmise

*Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».*

*Veillez préciser dans le tableau ci-dessous, la ventilation des produits du compte de résultat de l'entreprise et de ses filiales entre leurs différentes activités.*

### Exercice comptable en cours à la date de l'acte authentique de donation

	Activités de l'entreprise et de ses filiales	Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
	<b>Total des produits :</b>	

## Exercice comptable de l'année précédant l'année de l'acte authentique de donation

Activités de l'entreprise et de ses filiales

Produits  
correspondants

Description des activités principales

1		
2		
3		
4		
5		

Description des activités accessoires

1		
2		
3		
4		
5		
<b>Total des produits :</b>		



**Exercice comptable de la pénultième année précédant l'année de l'acte authentique de donation**

Activités de l'entreprise et de ses filiales

Produits correspondants

Description des activités principales

1		
2		
3		
4		
5		

Description des activités accessoires

1		
2		
3		
4		
5		

**Total des produits :**

--

**1 Pour les personnes physiques :**

la copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le (ou les) donateur(s) et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment de l'acte authentique de donation, ainsi que la liste des biens affectés à l'exploitation visée à l'article 140bis, §1er, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, telle de l'inventaire des biens donnés utilisés pour l'établissement de l'acte authentique de donation ou de son projet.

**2 Pour les personnes morales :**

a) la copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales, en ce compris le bilan social, pour les deux derniers exercices comptables clôturés avant l'acte authentique de donation, établis conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ou en vertu de la législation applicable au lieu du siège de direction effective de l'entreprise;

ces comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales peuvent être remplacés par leurs comptes consolidés pour les mêmes exercices comptables, lorsque l'entreprise a établi de tels comptes consolidés au sens du Code des sociétés pour ces exercices;

b) la copie certifiée sincère du registre des titres nominatifs et, le cas échéant, de la liste des présences à la dernière assemblée générale;

c) le cas échéant, la copie certifiée sincère du pacte d'actionariat visé à l'article 140bis, § 2, 2°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe;

d) lorsque les titres visés à l'article 140bis, § 1er, 2°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, consistent en des certificats se rapportant à des actions, parts bénéficiaires, droits de souscription et parts de l'entreprise pour laquelle l'avantage prévu par l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, est sollicité, une attestation signée par un notaire, un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable, certifiant que ces certificats remplissent les conditions énumérées à l'article 140bis, § 3, b), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

**3 Pour tous (personnes physiques ET personnes morales):**

a) dans le cas de la mention de travailleurs salariés au Cadre 4 (application de l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe) : la copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés, afférentes aux quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de donation, établissant le nombre de travailleurs employés par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, exprimé en équivalents temps plein;

b) dans le cas de la mention d'indépendants familiaux au Cadre 5 (application de l'article 140bis, § 2, 1°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe) : la copie certifiée sincère des attestations délivrées en matière de sécurité sociale des travailleurs indépendants, afférentes aux quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de donation, établissant que les personnes indépendantes visées par cette disposition sont affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants.



**12.1 Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Comme le veut la Loi<sup>1</sup>, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : Direction Générale de la Fiscalité;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

**12.2 Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?**

Adressez-vous tout d'abord à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif prévu dans la procédure de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprise (recours qui sera également mentionné dans la décision prise par l'administration sur la présente demande).



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : [courrier@mediateur.wallonie.be](mailto:courrier@mediateur.wallonie.be) - Site : <http://mediateur.wallonie.be>  
Numéro vert : 0800-19199

---

<sup>1</sup> Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,  
A. ANTOINE